



## Synthèse

Ouverture de la séance par [REDACTED] Directrice de Pôle emploi services,

En séance les sujets proposés par les organisations seront abordés.

### ⇒ **Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire**

Présentation des dispositifs concernant les exonérations de charges et l'aide au paiement.

Données chiffrées :

- **Guso au 30 septembre 2021** : 161 employeurs ont bénéficié d'un montant de 312 266,53€ concernant 4 722 Déclarations Uniques Simplifiées. L'Aide au paiement a bénéficié à 18 employeurs pour un montant de 36 934,38 € d'aide.
- **Le Centre de Recouvrement au 30 septembre 2021** : Exonérations 2020 : 15 369 employeurs ont bénéficié d'un montant de 23 367 367 €, le montant moyen d'exonération par employeur et par mois : 347.12 €. Les exonérations 2021 sont en cours de traitement, nous ne disposons pas de chiffres à ce jour.

### ⇒ **DSN**

L'intégration des Attestations Employeur Mensuelle dans la Déclaration Sociale Nominative commencera le 15 octobre pour 3 600 entreprises, puis environ 16 000 entreprises pour l'exigibilité du 15 novembre.

La fonctionnalité de la reconstitution de l'AEM dématérialisée ne devrait pas être opérationnelle avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

### ⇒ **Echanges sur le dispositif de sortie de l'année blanche**

Présentation des dispositions spécifiques de sortie d'année blanche et des modalités opérationnelles :

- Rappel des modalités opérationnelles de la demande express
- Modalité de l'examen au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : spécificité de l'examen ARE, de la clause de rattrapage, rappel de l'ordonnement des droits.
- Extension de la Période de Référence Affiliation

### ⇒ **Echanges autour de la mise en place de l'Allocation Jeune Intermittent :**

- Présentation du dispositif,
- Cette allocation temporaire peut être attribuée pour les fins de contrat de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022.
- Compte tenu du peu de demandes reçues, et suite aux échanges en séance, Pôle emploi services étudie la faisabilité d'une communication ciblée afin d'informer les potentiels bénéficiaires de cette allocation.

⇒ **Points divers :**

Afin d'outiller au mieux les salariés intermittents, Pôle emploi met à disposition sur pole-emploi.fr différents services :

- **Foires Aux Questions**

Année blanche, prolongation des droits et réadmission : Tout comprendre en 10 questions

<https://www.pole-emploi.fr/spectacle/spectacle--intermittents/crise-sanitaire-comment-sont-pri.html>

Crise sanitaire: comment sont prises en compte les périodes de confinement ? <https://www.pole-emploi.fr/spectacle/spectacle--intermittents/intermittents-du-spectacle--lall.html>

Nouvelle allocation "jeune intermittent" : <https://www.pole-emploi.fr/spectacle/spectacle--intermittents/nouvelle-allocation-jeunes-inter.html>

A la demande des participants, les dates de mises à jour seront ajoutées très prochainement sur le site pôle emploi spectacle.fr

- **Des simulateurs :**

Estimation des allocations ARE annexe 8 et 10, <https://simucalcul.pole-emploi-services.fr/>

Estimation de la Période de Référence pour la recherche des 507 H, <https://calculpra.pole-emploi-services.fr/>

- **En outre, Pôle emploi services anime des webinaires à destination des Salariés Intermittents :**
- séquence 1 : la demande de réexamen anticipée,
- séquence 2 : examen de droits au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Ces outils permettent aux Salariés Intermittents d'être assurés de leurs droits en toute autonomie.